

Forêt domaniale : définition, rôle et gestion en France

Statut, usages et gestion d'une forêt de l'État — Corrigé

Durée indicative : **45 min**

Prénom :

Corrigé détaillé

Exercice 1 — Exercice 1 - Maîtriser les définitions

- Une forêt domaniale est une forêt qui appartient à l'État. En France, elle relève du domaine privé de l'État.
- Une forêt domaniale appartient à l'État, tandis qu'une forêt communale appartient à une commune. Les deux peuvent être des forêts publiques, mais elles n'ont pas le même propriétaire.
- L'Office national des forêts, ou ONF, gère le plus souvent les forêts domaniales : il organise l'aménagement, la surveillance, les coupes de bois et la protection des milieux naturels.
- Une forêt domaniale reste une propriété de l'État. Même si le public peut souvent y circuler, les usages sont encadrés par des règles concernant la sécurité, la chasse, la cueillette ou la protection des zones sensibles.

Exercice 2 — Exercice 2 - Classer les acteurs et les usages

- C'est un acteur, car l'État est le propriétaire de la forêt domaniale et il a un rôle dans son statut juridique.
- C'est un usage, car les promeneurs fréquentent la forêt pour les loisirs et la circulation sur les sentiers.
- C'est un acteur, car l'ONF intervient dans la gestion concrète de la forêt. On peut aussi préciser qu'il applique des règles de gestion durable.
- C'est une règle de gestion, car elle encadre l'usage de la forêt afin de protéger des milieux naturels fragiles.

Exercice 3 — Exercice 3 - Analyser une situation de sortie scolaire

- Il s'agit d'une forêt domaniale, car la situation précise qu'elle appartient à l'État et qu'elle est gérée sous la responsabilité de l'ONF.
- Deux fonctions visibles sont l'accueil du public grâce aux sentiers autorisés et la production de bois avec les travaux de coupe. On voit aussi une fonction de protection de la biodiversité avec la zone protégée.
- Certains espaces peuvent être interdits au public pour protéger des milieux naturels fragiles, préserver des espèces, éviter les dégradations ou garantir la sécurité des visiteurs.
- Cette forêt doit concilier plusieurs objectifs : accueillir les promeneurs, produire du bois, protéger la biodiversité et assurer la sécurité. C'est pourquoi sa gestion nécessite des règles et l'intervention d'acteurs spécialisés comme l'ONF.

Exercice 4 — Exercice 4 - Rédiger un paragraphe organisé

- Une bonne introduction peut être : « Une forêt domaniale est une forêt appartenant à l'État, le plus souvent gérée par l'ONF. »
- Le paragraphe doit présenter au moins deux usages, par exemple la promenade, la production de bois, la protection des milieux naturels ou l'éducation à l'environnement lors de sorties scolaires.
- Le rôle de l'ONF doit être expliqué : il participe à l'aménagement, à la surveillance, à l'organisation des coupes de bois et à la préservation de la biodiversité.
- La conclusion doit montrer qu'une forêt domaniale est un territoire organisé : elle appartient à un acteur public, elle accueille plusieurs usages et elle fonctionne avec des règles pour concilier production, protection et accueil du public.